**Appel à candidatures d'experts auprès de la Convention internationale
pour la protection des végétaux**

Le Secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) lance un appel à candidatures d'experts dûment qualifiés qui seront appelés à siéger au sein du:

* groupe d'experts chargé d’élaborer un projet de norme internationale pour les mesures phytosanitaires relative: aux *Indications sur la gestion du risque phytosanitaire* (2014-001).

Les candidatures doivent être envoyées le **20 septembre 2017** au plus tard.

1. **Instructions relatives à la présentation des candidatures**

Pour être acceptées, les candidatures doivent être présentées par les parties contractantes ou par les organisations nationales ou régionales de la protection des végétaux (ONPV ou ORPV). Elles doivent être soumises par l'intermédiaire du point de contact de l’ONPV ou de l’ORPV concernée, tandis que les candidatures spontanées doivent être accompagnées d'une lettre de soutien émanant d'une autorité gouvernementale.

Une candidature ne peut être présentée que si le candidat a accepté la proposition, s’il est disponible pour participer aux réunions dont les dates figurent sur le [calendrier 2018 de la CIPV](https://www.ippc.int/en/year/calendar/?year=2018&month=1&day=1&hour=0&minute=0&second=0) et s’il peut allouer un temps suffisant à la tâche qui l’attend. Chaque candidature doit être accompagnée des documents suivants:

* **Le formulaire avec les coordonnées du candidat et un résumé de ses compétences, dûment rempli** - Toutes les sections doivent être remplies, y compris celles qui concernent les coordonnées, les études et la formation professionnelle. Les compétences du candidat souhaités doivent faire l’objet d’une description précise. Le fichier (version MS word préférée) doit porter le nom suivant: **PAYS\_NOM DU CANDIDAT\_Prénom\_Summary**.
* **Le formulaire avec l’énoncé d'engagement, dûment rempli et signé** - Ce texte doit être lu attentivement par le candidat et faire l'objet d'une discussion entre le candidat et son employeur. Le formulaire doit ensuite être signé et soumis en même temps que la candidature (sous la forme d'un document scanné, par exemple un fichier PDF). Le fichier doit porter le nom suivant: **PAYS\_NOM DU CANDIDAT\_Prénom\_Commitment.**
* **Le curriculum vitae du candidat (CV)** -Le CV du candidat sous forme électronique (seulement un traitement de texte, par exemple un fichier MS Word). Le fichier doit porter le nom suivant : **PAYS\_NOM DU CANDIDAT\_Prénom\_CV**.

Les candidatures doivent être envoyées au Secrétariat de la CIPV par courrier électronique (ippc@fao.org) avant le **20 septembre 2017**. Le nom du pays ou de l’ORPV qui transmet la candidature et la mention « Call for Experts » seront indiqués en objet du message. Le Comité des normes (CN) examinera les candidatures et sélectionnera les experts en fonction de leur expérience. Les experts sélectionnés seront contactés par le Secrétariat une fois leur candidature confirmée.

1. **Critères utilisés pour déterminer les participants susceptibles de bénéficier en priorité d'une aide du Secrétariat de la CIPV pour participer aux réunions**

La prise en charge des frais de voyage et de l'indemnité journalière de subsistance d'un participant à une réunion de la CIPV incombe à l'organisation qui l’emploie. Si l'employeur n'est pas en mesure d'allouer des fonds suffisants, les participants sont invités à faire appel à d'autres sources d'assistance. Lorsque les efforts déployés pour obtenir une aide sont avérés mais ont été infructueux, une demande d'aide (pour couvrir les frais de voyage et de subsistance) peut être présentée au Secrétariat de la CIPV. Les fonds dont le Secrétariat dispose pour faciliter la participation aux réunions sont limités et le Secrétariat suit [les critères de financement de la CIPV](https://www.ippc.int/static/media/files/publication/en/2016/08/CriteriaForPrioritizingTravellers_2016-08-01.pdf).

Les participants devront participer à toutes les sessions de la réunion et ceux qui prévoient une participation partielle devront payer leurs frais de voyage.

1. **Qualifications requises**

Le CN choisit les experts dont les compétences et l'expérience sont les plus proches des qualifications spécifiquement requises.

**Qualifications requises pour le groupe d'experts chargé d’élaborer une norme internationale relative: aux *Indications sur la gestion du risque phytosanitaire* (2014-001)** (voir la [*Spécification 63*](https://www.ippc.int/en/publications/82244/)).

Six à huit experts dont les spécialités conjuguées leur permettent :

* de conduire des analyses du risque phytosanitaire (ARP),
* d’évaluer et de sélectionner des options de gestion du risque phytosanitaire,
* et d’appliquer des mesures phytosanitaires dans le cadre du commerce international de végétaux et de produits végétaux.

La priorité sera donnée aux experts ayant une expérience et des compétences considérables dans plusieurs de ces domaines.

Les groupes de travail conduisent leurs débats et leurs travaux en anglais, par conséquent les experts doivent bien maîtriser cette langue.

Les experts sélectionnés doivent être disponibles pour participer à la réunion du groupe travail en 2018, actuellement prévue du 5 au 9 septembre 2018 à Rome, Italie, ou dans un autre pays Méditerranéen (le lieu exact sera prochainement confirmé). En cas de changement, de nouvelles dates seront indiquées sur le [calendrier 2018 de la CIPV](https://www.ippc.int/en/year/calendar/?year=2018&month=1&day=1&hour=0&minute=0&second=0).